

BPJEPS Canoë kayak tous milieux (eau calme, eau vive cl.III, mer 5Bf) CS Escalade (facultatif)



Dates et détails



Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Le BPJEPS prépare au métier d'éducateur sportif.

Il permet d'animer, d'encadrer et d'enseigner toutes les disciplines du canoë kayak et des disciplines associées sur les trois milieux : Eau Calme, Eau Vive jusqu'à la classe 3 et en Mer jusqu'à 5 Beaufort. Cette polyvalence d'exercice professionnel favorise une liberté d'emploi géographique (Mer ou Rivière) et d'encadrement de tous publics sur tous supports.

Afin de renforcer l'employabilité nous vous proposons (facultatif) la formation CS escalade. Il permet d'encadrer et d'enseigner l'escalade, sur site de bloc, SNE classés découverte, SAE et parcs aventures en hauteur.

Organisation et particularités de la formation

La formation est organisée en deux périodes : automne et printemps-été. Une interruption hivernale permet aux saisonniers d'hiver d'exercer leur second métier.

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise. La formation est accessible aux contrats d'apprentissage.

Heures Totales



1092

Heures en centre



742

Heures en entreprise



350

Fiche RNCP

40045

Ministère des sports et
des jeux olympiques
et paralympiques
06/09/2018

CRFCK.com

Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée
Tél: 04 92 23 12 92
Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

BPJEPS Canoë kayak

CS Escalade (facultatif)

Contenus de la formation

Module A : Fondamentaux du métier-sécurité. Ce module vise à poser les bases techniques et sécuritaires du métier.

Module B : Construire et gérer un projet (BC 1-2). Ce module vise à aborder les compétences de gestion d'un projet et d'une structure nautique.

Module C : Technique et pédagogie du canoë kayak (BC 3). Ce module vise à développer la compétence d'éducateur, d'enseignant, cœur du métier de moniteur de canoë-kayak.

Module D : Technique et sécurité du canoë kayak (BC 3). Ce module permet de poser toutes les bases techniques du moniteur de canoë kayak dans les différents supports (**kayak polo, stand up paddle, kayak de mer, surfski, pirogue, kayak de slalom, kayak de descente, kayak de rivière, airboat, nage en eau vive, rafting**) et dans les 3 milieux de travail (**eau calme, mer et eau vive**).

Lieu

05120 L'Argentière La Bessée, rivières des Hautes Alpes, de l'Ubaye, d'Italie et sites de la Méditerranée.

Publics et prérequis

Cette formation s'adresse à des kayakistes expérimentés. Le test de sélection comporte deux épreuves techniques : en eau calme et en eau vive. Une expérience dans les domaines de l'animation ou de l'encadrement sportif est un élément facilitant l'accès à la formation.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Au 1er jour de formation : kayak de rivière, pagaie, casque de rivière, gilet moniteur rivière équipé, tenue personnelle de navigation, chaussures fermées, jupe, trousse de secours, sifflet, pochette étanche pour le téléphone, corde de sécurité, 3 mousquetons avec système de verrouillage, 2 cordelettes, ou deux systèmes mécaniques bloquants, 2 poulies, cordelette pour ancrage fixe.

Pour le bloc de formation du printemps : kayak de haute rivière, longe de retournement.

Financements possibles

Région sud PACA sous conditions, contrat d'apprentissage, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

BPJEPS activités du Canoe-Kayak tous milieux (eau calme, eau vive cl.III, mer 5Bf)

Procédure d'accès à la formation

Etape 1 : rendre un dossier complet

Pour s'inscrire aux épreuves de sélection, chaque candidat devra être à jour de l'ensemble des pièces requises. Ces documents devront être téléversés sur votre espace personnel créé sur le site crfck.fr suite à votre préinscription :

- × Pièce d'identité en cours de validité
- × L'un des certificats relatifs au secourisme suivants :
 - A minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou équivalent
 - Le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant
- × Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables
- × Attestation 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification conférant le titre de maître-nageur sauveteur
- × Pour les moins de 25 ans de nationalité française, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- × La ou les attestations ou diplômes justifiant des dispenses et équivalences de droit
- × Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée

Etape 2 : Le test d'exigence préalable

Ces tests se déroulent l'ordre chronologique choisi par l'organisme de formation. En cas d'échec à un test, le candidat ne poursuit pas la présentation. En cas de danger, les évaluateurs peuvent arrêter un candidat à tout moment au cours des tests. Les tests permettent d'évaluer la capacité du candidat à réaliser des gestes techniques et de sécurité de base, communs en canoë-kayak et disciplines associées. Il se décompose comme suit :

Test 1 : Ce test technique se fait en eau calme, en bateau manœuvrier, sur un parcours rectangulaire, balisé de 4 bouées distantes de 40 mètres en longueur et de 20 mètres en largeur : à partir du départ dans un angle, le candidat effectue six parcours complets (diagonale 1, largeur 1, diagonale 2, largeur 2) avec une consigne différente à chaque fois et figurant dans le tableau ci-dessous. Les évaluateurs se placent de manière à pouvoir transmettre les consignes à chaque départ de diagonale ou de largeur du rectangle.

	Consignes	Observables
1	Sur tout le parcours (diagonale 1, largeur 1, diagonale 2, largeur 2) : Marche avant	Marche avant : Pagayer régulièrement sans freiner, sans multiplier les coups de pagaie du même côté, rotation du tronc
2	Diagonale 1 : Marche arrière jusqu'à la moitié, demi-tour dans le sens des aiguilles d'une montre, terminer en marche avant Largeur 1 : Déplacement en technique canoë bordé droite Diagonale 2 : Marche arrière jusqu'à la moitié, demi-tour dans le sens inverse d'une aiguille d'une montre, terminer en marche avant Largeur 2 : Déplacement en technique canoë bordé gauche	Demi-tour : Effectuer le demi-tour grâce à une circulaire (1 seul mouvement) Canoë : Utilisation de toutes les techniques (gouvernail, col de cygne) permettant de garantir le déplacement en ligne droite sans se déborder
3	Diagonale 1 : Marche avant jusqu'à la moitié, tour complet dans le sens des aiguilles d'une montre, terminer en marche avant Largeur 1 : Déplacement latéral Diagonale 2 : Marche avant jusqu'à la moitié, tour complet dans le sens inverse d'une aiguille d'une montre et terminer en marche avant Largeur 2 : Déplacement latéral	Tour complet : Rotation en 3 coups de pagaie maximum (circulaire, rétropulsion, appel) Déplacement latéral : Utilisation de la technique de la godille (la pagaie ne sort pas de l'eau), le bateau suit une ligne parallèle aux bouées
4	Sur tout le parcours : Marche arrière	Marche arrière : Pagayer régulièrement sans freiner
5	Diagonale 1 : Marche avant en accélérant progressivement Largeur 1 : Départ arrêté, sprint en marche avant et stop au niveau de la bouée Diagonale 2 : Marche avant en accélérant progressivement Largeur 2 : Départ arrêté, sprint en marche avant et stop au niveau de la bouée	Marche avant : Pagayer régulièrement sans freiner, sans multiplier les coups de pagaie du même côté Sprint : Direction maintenue lors de l'accélération Freinage : Le bateau ne tourne pas et s'arrête précisément
6	Sur tout le parcours : Effectuer le parcours avec une personne allongée sur pointe arrière de son embarcation Esquimautage : A la fin du parcours	Transport : Pas de déséquilibre, propulsion régulière Esquimautage : Retourner son embarcation et esquimauter

Les tests 2 et 3 se déroulent sur un rapide de classe II.

Tests	Mise en œuvre	Critères de réussite
Test 2 de sécurité : Nager et récupérer son matériel de navigation	Le candidat se renverse dans une zone identifiée, sort de son embarcation et retourne au bord avec tout son matériel	Retour au bord avec son matériel de navigation
Test 3 de navigation : Suivre une trajectoire imposée pour franchir un rapide de classe II	La trajectoire est définie par des obstacles à contourner, des arrêts identifiés à réaliser. Des portes de slalom peuvent servir à cette identification du parcours. Le parcours comportera au minimum: - une reprise à droite et à gauche, une reprise courte et une reprise longue - une traversée de courant dans les deux sens - un stop à droite et à gauche	Respect du parcours imposé Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau (pas de déséquilibre) Maîtrise de la direction (trajectoire fluide, pas de boussole)

Le jury choisit le site de pratique. Le jury informe les candidats du choix du site le jour de la certification. Il précise les critères d'évaluation. Le jury vérifie que le matériel et l'équipement des candidats est adapté à la pratique et à l'encadrement du kayak de mer et que les candidats possèdent à tout moment le matériel de sécurité.

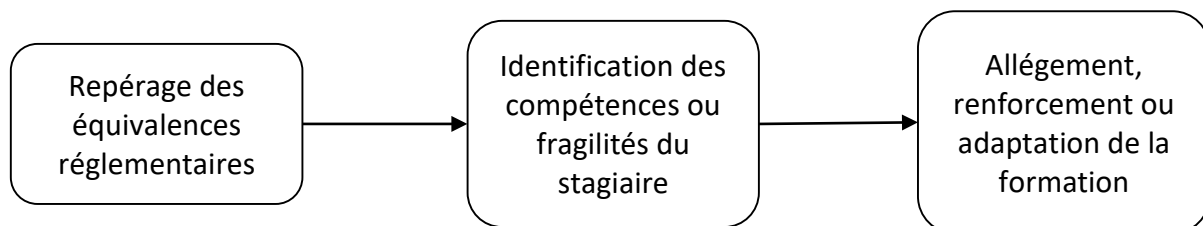
Equivalences du test technique d'exigences préalables

- ✗ Sportif de haut-niveau en canoë-kayak inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221- 2 du code du sport.
- ✗ UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayak en eau vive » RNCP 28573
- ✗ UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayak en eau vive classe III » RNCP 28573
- ✗ UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayak en mer » RNCP 28573
- ✗ UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayak en eau vive » RNCP 28573
- ✗ UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayak en eau vive classe III » RNCP 28573
- ✗ UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayak en mer » RNCP 28573
- ✗ Pagaie couleur bleue dans une discipline d'eau vive ou en mer délivrée par la fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie

Etape 3 : le positionnement

Les candidats ayant validé les test d'exigences préalables sont convoqués au positionnement.

Le positionnement vise à adapter le parcours de formation du stagiaire en fonction de ses équivalences réglementaires (Obtention de droit d'un BC ou d'un examen), compétences ou fragilités repérées. Réalisé lors d'un entretien, le positionnement est organisé selon le schéma suivant :



Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».